

**Prévention incendie
dans l'agriculture****Prévention des incendies
dans les poulaillers****Contenu**

- ▶ [Défis](#)
- ▶ [Causes de l'incendie](#)
- ▶ [Responsabilités](#)
- ▶ [Installations électriques](#)
- ▶ [Appareils de production de chaleur](#)
- ▶ [Règles générales de prévention incendie](#)
- ▶ [Organisation des secours](#)

**L'essentiel en bref**

- ▶ En cas d'incendie, il est pratiquement impossible de sauver les volailles – la prévention est donc essentielle.
- ▶ Les causes les plus fréquentes d'incendie sont les installations électriques défectueuses et l'utilisation incorrecte d'appareils de production de chaleur.
- ▶ Les matériaux facilement inflammables, la poussière et la litière ainsi que l'absence de compartiments coupe-feu favorisent une propagation rapide de l'incendie.
- ▶ Les systèmes de surveillance de la température ambiante et les détecteurs de fumée reliés à des systèmes d'alarme permettent une intervention rapide en cas d'incendie.



L'élevage de volailles à forte densité animale exige des mesures spécifiques de prévention des incendies. (Photo : LID)

Défis

Lorsqu'un incendie se déclare dans un poulailler, les animaux paniquent et se ruent contre les installations, les parois ou même vers les flammes. La formation de groupes compacts peut provoquer des écrasements ou des étouffements. Il est dès lors pratiquement impossible de sauver la majorité des volailles.

Les ventilateurs du poulailler peuvent attiser le feu et accroître la production de fumée. La présence de poussière, de litière ou de matériaux d'emballage contribue également à la propagation de l'incendie. L'automatisation croissante des processus de travail réduit la présence de personnel sur place. Sans dispositif de surveillance, un départ de feu peut ainsi passer inaperçu pendant longtemps, en particulier en dehors des heures de travail.

Causes typiques d'incendie

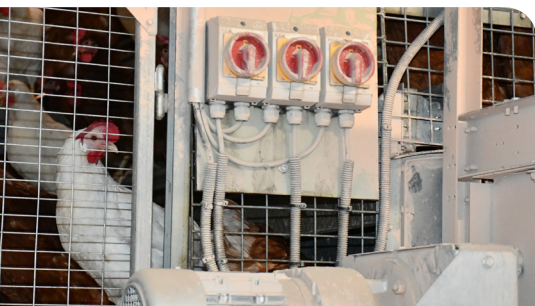
Les incendies dans les poulaillers peuvent avoir diverses causes :

Installations électriques

- ▶ Installations inadaptées, non réalisées par des professionnels, solutions provisoires devenues permanentes
- ▶ Dommages mécaniques, p. ex. causés par des véhicules, câbles écrasés
- ▶ Isolations vieillissantes, pièces desserrées (p. ex. bornes à vis)
- ▶ Dommages causés par des souris, des rats ou des fouines
- ▶ Nettoyage inadapté, p. ex. infiltration d'eau lors de l'utilisation d'un nettoyeur haute pression



Même dans un élevage de volailles amateur ou à petite échelle, il est indispensable de mettre en œuvre des mesures préventives contre les incendies. (Photo : Hans Hofer)



Les installations techniques doivent être contrôlées régulièrement afin de repérer tout défaut apparent. (Photo : SPAA)



Une lutte systématique contre les rongeurs permet de maintenir un haut niveau de biosécurité, mais aussi de prévenir les dommages sur les installations électriques. (Photo : SPAA)



Nettoyez régulièrement la poussière des prises électriques à l'aide d'un aspirateur. (Photo : SPAA)



L'installation d'un dispositif de protection contre les arcs électriques (AFDD – « disjoncteur de protection incendie »), combiné à un disjoncteur / interrupteur différentiel, permet de réduire les effets thermiques liés aux arcs électriques. (Photo : Hager.de)

Appareils de production de chaleur

- ▶ Appareils défectueux ou vétustes (lampes chauffantes, radiateurs à gaz, panneaux infrarouges, etc.)
- ▶ Distances de sécurité insuffisantes
- ▶ Chaînes de suspension ou grilles de protection manquantes
- ▶ Accumulation de poussière sur les composants électriques, les roulements, les prises de courant, etc.
- ▶ Entretien ou lubrification insuffisants (p. ex. roulements surchauffés)
- ▶ Utilisation imprudente des appareils de chauffage au gaz

Combustion spontanée

- ▶ Combustion spontanée du fumier de volaille lorsque le séchoir à fumier est à l'arrêt, p. ex. en cas de panne de courant

Stockage / rangement

- ▶ Présence de matériaux ou liquides facilement inflammables dans le local technique ou à proximité des appareils de production de chaleur
- ▶ Manque d'ordre et de propreté dans les locaux techniques

Matériaux facilement inflammables

- ▶ Manipulation inappropriée des matériaux de litière

Formation de poussière

- ▶ Inflammation des poussières provoquée par des étincelles, des décharges électrostatiques ou d'autres sources d'inflammation

Autres causes

- ▶ Impact de foudre
- ▶ Incendies intentionnels
- ▶ Projection d'étincelles lors de travaux avec des appareils
- ▶ Défauts de construction ou absence de compartiments coupe-feu

Responsabilités

Les responsables d'exploitation dans le domaine de l'élevage de volailles portent une grande responsabilité envers les personnes, les animaux et l'environnement. Ils doivent être pleinement conscients des conséquences d'un potentiel incendie, connaître les risques et réagir par des mesures appropriées. Une évaluation régulière du danger est indispensable à cet effet. La mise en place de systèmes de surveillance permet de réduire considérablement le risque d'incendie ainsi que l'ampleur des dommages éventuels.

Mesures pour les installations électriques

- ▶ Remplacer les ampoules à incandescence, les tubes fluorescents et les projecteurs halogènes par des ampoules LED, qui dégagent nettement moins de chaleur.
- ▶ Installer des prises électriques protégées contre la poussière. Nettoyer les prises électriques régulièrement à l'aide d'un aspirateur.
- ▶ Contrôler fréquemment l'état des câbles pour identifier les morsures, et combattre activement les rongeurs.
- ▶ Utiliser les contacts thermiques des ventilateurs pour les arrêter automatiquement en cas de surchauffe ; ils peuvent souvent être reliés à un système d'alarme.



Les installations électriques existantes peuvent être rétroéquipées avec des matériaux ignifuges. (Photo : SPAA)



Les détecteurs de fumée et de chaleur sans fil, protégés contre la poussière, garantissent une alerte rapide en cas d'incendie. Ils peuvent être installés a posteriori dans les poulaillers existants, sans mesures constructives supplémentaires. (Photo : SPAA)



Vérifier régulièrement l'état de la lampe chauffante, de la chaîne et du point de fixation au plafond. (Photo : SPAA)

- ▶ Prévoir une alimentation électrique séparée pour les installations telles que les ventilateurs dans chaque compartiment coupe-feu.
- ▶ Tester les disjoncteurs différentiels conformément aux indications du fabricant, au minimum tous les 6 mois.
- ▶ Contrôler et entretenir régulièrement les équipements techniques conformément aux indications du fabricant. Les défauts visibles peuvent être : boîtiers endommagés, câbles abîmés ou traces de surchauffe (coloration foncée, altération des matériaux).
- ▶ Vérifier régulièrement les réglages programmés.
- ▶ Tous les collaborateurs doivent connaître la procédure à suivre en cas de dysfonctionnement. Celle-ci inclut notamment :
 - des instructions de travail claires
 - des installations correctement étiquetées
 - une répartition précise des responsabilités en cas de panne.
- ▶ Les travaux électriques doivent être effectués uniquement par des électriciens qualifiés, conformément à l'état de la technique.
- ▶ Installer les commandes (p. ex. variateurs de fréquence) à l'extérieur de la zone occupée par les animaux. Organiser la distribution électrique en sous-groupes – une adaptation possible lors de travaux d'entretien électrique.
- ▶ Effectuer le contrôle obligatoire des installations électriques tous les 10 ans (conformément à l'annexe 2.4.8, OIBT).

Mesures pour les appareils de production de chaleur

- ▶ Suspendre les lampes chauffantes de manière sûre avec une chaîne. Respecter les distances minimales de sécurité prescrites par le fabricant vis-à-vis des animaux, des objets ou des éléments du bâtiment (anciennes lampes chauffantes : au moins 0,5 m).
- ▶ Nettoyer soigneusement les appareils de chauffage à gaz avant chaque nouvelle installation, idéalement avec une lance à air comprimé (pression de service maximale : 5 à 10 bars). À noter :
 - Les radiateurs en céramique peuvent se fissurer sous l'effet de l'air comprimé.
 - Les thermocouples ne doivent en aucun cas être endommagés.
 - Ne pas utiliser d'eau ni de nettoyeur haute pression (risque d'endommagement du dispositif d'allumage).
- ▶ Tenir la litière à l'écart des appareils de chauffage. Avant la mise en service, l'installation doit être propre et opérationnelle.
- ▶ Ne jamais stocker de matériaux inflammables à proximité du réservoir de gaz.
- ▶ Le vieillissement et l'usure des installations réduisent leur sécurité d'exploitation, quelle que soit leur taille.
- ▶ Contrôler les installations de gaz liquéfié tous les 6 ans (art. 16, CFST 6517) et les réservoirs de gaz tous les 2 ans (art. 8, CFST 6516).



▶ **Directive CFST 6516**
« Équipements sous pression »



▶ **Directive CFST 6517**
« Gaz liquéfiés »





Dans les poulaillers, les travaux à chaud ne devraient si possible pas être effectués pendant l'exploitation. Le cas échéant, des mesures supplémentaires de prévention des incendies doivent être mises en œuvre. (Photo : SPAA)



Les extincteurs doivent être bien visibles et facilement accessibles. (Photo : SPAA)



Des voies d'accès dégagées facilitent l'intervention rapide des sapeurs-pompiers en cas d'incendie. (Photo : SPAA)

Service de prévention des accidents dans l'agriculture (SPAA) | agriss

Grange-Verney 2 | 1510 Moudon
www.spaa.ch | www.agriss.ch

En collaboration avec :



- L'exploitant est responsable de l'entretien et du contrôle d'étanchéité des installations, conformément aux indications du fabricant.

Mesures générales de prévention des incendies

- Maintenir l'ordre et la propreté (désencombrer les bâtiments, éliminer les déchets, la poussière et les toiles d'araignée).
- Stocker ou éliminer correctement les matières inflammables et dangereuses.
- Envisager l'installation d'un paratonnerre.
- Les travaux présentant un risque accru d'incendie (p. ex. soudage, brasage, meulage ou utilisation d'un chalumeau) nécessitent une vigilance particulière et des mesures de protection appropriées.
- Se protéger contre les incendies criminels :
 - fermer à clé les bâtiments et les locaux
 - installer des systèmes de surveillance ou d'alarme
- Équiper les locaux abritant des installations électriques de portes coupe-feu et de murs/plafonds résistants au feu.
- Implanter les installations de combustion dans des compartiments coupe-feu séparés et maintenir les portes de ces locaux fermées.
- Interdiction absolue de fumer dans tous les locaux.

Organisation des secours

- Dans les poulaillers complexes (p. ex. composés de plusieurs bâtiments, installations à plusieurs étages, panneaux photovoltaïques), le plan d'urgence doit indiquer qui est autorisé à couper l'alimentation électrique en cas d'incendie (direction de l'exploitation, électricien, pompiers électriciens).
- Les détecteurs de fumée, caméras et systèmes d'alarme connectés à un smartphone permettent de détecter et de réagir rapidement en cas d'incendie.
- Dans tous les bâtiments, installer des extincteurs bien visibles et facilement accessibles. Utiliser des extincteurs à CO₂ pour les installations électriques.
- Maintenir tous les dispositifs d'extinction en parfait état de fonctionnement et les entretenir selon les instructions du fabricant. Garantir l'approvisionnement en eau d'extinction.
- Former les collaborateurs à la prévention des incendies et au comportement à adopter. Cette formation doit inclure les procédures d'alarmes, les dispositifs d'extinction et les voies d'évacuation.
- Veiller à ce que l'accès aux bâtiments pour les sapeurs-pompiers reste libre en tout temps.
- Pour les exploitations comptant plus de 2000 volailles, il est recommandé d'élaborer conjointement avec les sapeurs-pompiers un plan d'intervention (intégrant l'alimentation électrique et l'utilisation de grands ventilateurs à brouillard d'eau).